

recherche dans le domaine de la santé. La Caisse dispose de \$500 millions devant lui permettre d'acquitter les frais réalisés entre le 1^{er} janvier 1966 et le 31 décembre 1980. De cette somme, \$400 millions sont à la disposition des provinces, au prorata de la population, et \$25 millions sont réservés aux quatre provinces de l'Atlantique pour l'exécution de projets communs. Les \$75 millions restants seront attribués à la discrétion du gouverneur en conseil. Les contributions aux provinces peuvent représenter jusqu'à 50% du coût des projets approuvés par le Comité consultatif du ministre dans le cadre d'un programme quinquennal d'aménagement d'installations destinées à la formation du personnel sanitaire dans une province donnée.

Au cours des cinq premières années d'application du programme, soit de 1966-67 à 1970-71, le gouvernement fédéral a versé aux trésors provinciaux \$143 2 millions pour divers projets approuvés concernant notamment des installations de formation dans des universités ou des établissements qui sont rattachés à une faculté de médecine ou qui en relèvent, dans des écoles de sciences infirmières, y compris les nouvelles écoles régionales de l'Ontario, et dans des écoles d'infirmières auxiliaires. D'autres projets intéressaient la formation professionnelle au niveau de l'enseignement supérieur.

Par l'entremise du Conseil des Arts, le gouvernement fédéral a accordé en 1957 une somme de \$100 millions, dont la moitié devait être répartie entre les universités pour des travaux de construction et d'équipement bien déterminés, selon le principe appliqué pour l'octroi des subventions. Les intérêts sur les \$50 millions restants devaient servir à encourager le développement des arts, des lettres, des sciences humaines et des sciences sociales, grâce notamment à des bourses d'études (voir Section 7.3.3).

D'autres contributions plus indirectes comprennent des bourses d'études, des subventions de recherche et des publications ou des services d'une grande valeur pour les écoles. Des subventions de recherche sont accordées par le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches pour la défense, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et d'autres organismes. Certains ministères — Agriculture, Santé nationale et Bien-être social entre autres — fournissent des publications et du matériel qui sont utiles dans le cadre des programmes scolaires; enfin, les Musées nationaux du Canada, la Galerie nationale, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires.

Au chapitre de l'aide directe, le gouvernement fédéral se charge de l'éducation des Indiens, des membres des Forces armées et des personnes à leur charge, et de la formation en cours de service du personnel permanent ainsi que des détenus des pénitenciers fédéraux. Il contribue également à la formation civique et à d'autres activités d'enseignement non officielles hors du cadre scolaire.

Aide extérieure à l'enseignement. L'Agence canadienne de développement international est chargée de l'application et de l'administration des programmes d'aide technique que le gouvernement canadien offre aux pays en voie de développement. Le Centre de recherches pour le développement international, financé par le Canada mais de caractère international, subventionne et aide la recherche dans les secteurs économiques et sociaux qui posent des problèmes aux pays en voie de développement. Les activités de ces deux organismes sont décrites dans le Chapitre 3.

7.2 Statistique des écoles, collèges et universités

La statistique sur les effectifs aux trois niveaux d'enseignement, les grades décernés, la participation aux cours d'éducation permanente et aux cours sans crédits, les traitements et les dépenses pour diverses années jusqu'en 1972-73 figure aux pages 295 à 300 de l'*Annuaire du Canada 1974*.

7.3 Formation culturelle

7.3.1 Écoles et galeries d'art

Ces dernières années, l'enseignement des arts au Canada a pris beaucoup d'ampleur. Le nombre des cours dans le domaine des arts a augmenté jusqu'à un certain point dans les universités, mais c'est dans les établissements nouveaux, collèges communautaires en Ontario et collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP) au Québec, que l'essor a été